



Mairie de Nant

Place du Claux
12230 NANT

COMMUNE DE NANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.5
Subventions

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Voteants : 13

Date de convocation : 12/09/2023

Date d'affichage : 12/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un septembre, à 18h00, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Claude AROCAS, Christian JULIAN, Magali COULET.

Étaient Représentés : Virginie GOVIGNON représentée par Yvan BOUAT, Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS.

Étaient Absents : Vanessa AUBELEAU, Lionel CAYRON.

Délibération n° 2023-88

Objet : Autorisation donnée au Maire de présenter à la Région Occitanie le dossier du projet « Tiers lieu culturel, social et de service » pour demander des subventions

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie selon le plan de financement suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature	Montant € HT	Sources	Montant € HT	Taux
		Aide publique		
Dépenses de travaux	593 800 €	Etat – DETR	140 001 €	21.47%
Maitrise d'œuvre	58 420 €	Conseil régional	144 910 €	22.22%
		Conseil départemental	108 200 €	16.59%
		LEADER	52 300 €	8.02%
		Total des aides publiques demandées		445 411 € / 68.29%
		Autofinancement		
		Fonds propres	6 809 €	
		Emprunts	200 000€	
		Total autofinancement		206 809 € / 31.71%
TOTAL	652 220 €	TOTAL		652 220 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet
- De charger Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès de la Région Occitanie ;
- De valider le plan de financement établi en fonction de l'avant-projet établi par le maître d'œuvre

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à NANT, le 21 septembre 2023

Le Maire,
Richard FIOL

